**« Un besoin de débats plus larges, en amont des décisions »**

Avoir un regard sur le 53e congrès de la CGT nécessite de revenir sur ce qu’est la Confédération générale du travail et ses statuts. Loin de l’image de l’organisation très centralisée et même « caporalisée » que de nombreux commentateurs lui collent à la peau, la CGT base son fonctionnement sur le fédéralisme. C’est ce qui gère les relations dans la Confédération et entre les organisations de la CGT. Cela leur donne une autonomie de décisions et d’actions dans un cadre commun: les statuts de la Confédération et les orientations définies par les syndicats, lors des congrès confédéraux, le syndicat étant la structure de base de la CGT.

Entre deux congrès, la direction de la Confédération s’opère autour de trois instances: la commission exécutive confédérale (CEC), élue par les syndicats lors du congrès confédéral, le bureau confédéral (BC) élu par le CCN parmi les membres de la CEC et le comité confédéral national (CCN) composé des secrétaires généraux des unions départementales (UD) et des fédérations départementales (FD).

Ce rapport entre les trois niveaux d'instances vise à équilibrer les pouvoirs, favoriser la culture du débat et ainsi rendre plus démocratique les processus de décision, en vue du rassemblement et de l’unité des organisations.

Le congrès confédéral avait à définir et valider les orientations pour le mandat à venir, mais aussi le bilan de l’activité, du fonctionnement et la construction de la future direction.

Depuis le 50e congrès de la CGT (2013), des questions sur le fonctionnement interne, l’articulation des instances et les conceptions de la direction se sont fait jour. Depuis, ces questions se sont posées de plus en plus âprement.

Ajoutons à cela ce que toutes les organisations syndicales ont pu constater: le recul de l’engagement collectif, la perte de repères « politiques » et un appauvrissement de la culture du débat. Cela a conduit la CGT vers une verticalité dans son fonctionnement, voire une présidentialisation qui nuit à l’élaboration de l’analyse collective, de la pensée, de la culture du débat et, au final, à l’unité de l’organisation.

Sans entrer dans le détail sur la pertinence ou non du fond de certaines décisions prises par la direction sortante, il est à pointer les modalités de ces dernières: décisions prises par le secrétaire général avec son cabinet ou le BC et confirmées par la CEC, mais sans débat avec le CCN. Le résultat étant souvent des décisions déconnectées des réalités ou incomprises, encore en contradiction avec les organisations.

Des questions aussi demeurent sur la construction de la direction confédérale autour de critères, pour certains d’entre eux essentiels, mais pour d’autres paraissant être des prétextes à écarter les expressions de différences voire de divergences, alors qu’historiquement la confrontation des analyses et l’aiguisement des arguments ont contribué à la richesse de l’organisation.

Ces questionnements qui perdurent n’ont été l’objet d’aucun réel débat au fil des derniers mandats, creusant ainsi des désaccords, sans permettre d’y apporter des éléments de réponses et des solutions.

Le 53e congrès s’est ouvert dans une période intense de mobilisation sociale, dans laquelle s’exprime une forte exigence de démocratie, dans toutes les sphères de la société et légitimement dans notre organisation.

Les questions internes à la CGT s’en sont trouvées renforcées et les syndicats dans le congrès ont manifesté leur volonté d’être mieux et plus pris en compte et entendus. Le besoin de débats plus larges, en amont des décisions, s’est exprimé. Le bilan d’activité de la direction sortante, proposé au vote, a été rejeté. La proposition de direction, présentée comme une direction de continuité, a concentré les critiques et oppositions.

Ce congrès a montré la capacité de l’organisation à sortir par le haut d’une situation délicate en traitant des questions trop longtemps écartées et en renouvelant large­ment la direction confédérale. Sans grand chamboulement, les grandes orientations ont été confirmées. Les congressistes peuvent être fier·es et satisfait·es qu’une jeune femme d’expérience, rassembleuse, à l’écoute des organisations de la CGT, du monde du travail, et ouverte aux échanges et au travail avec les autres organisations syndicales, le monde associatif et politique dans l’intérêt des femmes et des hommes qui vivent de leur travail, ait été élue secrétaire générale !

Vive le 53e congrès de la CGT !

GISÈLE VIDALET, MEMBRE DU COMITÉ RÉGIONAL OCCITANIE, ANCIENNE SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE